

dant il ne faut pas les négliger car du bon soin qu'on leur donne dans leur jeune âge, dépend leur force, leur valeur et leur beauté dans un âge plus avancé.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGRICULTURE,

—Traduit spécialement pour le COURRIER.—

Tenu à Québec, le 2 courant.

Présent: Hon. L. Archambault, Hon. P. J. Chauveau, Hon. J. Beaubien, Hon. J. J. Ross, Hon. C. Dunkin, MM. H. G. Joly, L. Beaubien, J. W. Browning, A. Sommerville, L. Levesque, A. Marsan, B. Benoit, L. Massue, E. J. DeBlois, J. Gaudet, Rev. F. Pilote, et Rev. S. Tassé.

Lecture et adoption des procédés de la dernière assemblée.

Résolu, que certaines sociétés d'agriculture, qui ont passé des résolutions à cet effet, aient la permission d'approprier un certain montant à leur discrétion, pour acheter des graines fourragères pour être distribuées gratuitement parmi les membres des dites sociétés, pourvu que les sommes ainsi appropriées n'excèdent point le montant des souscriptions des dites sociétés. Agréé sur division.

La discussion du rapport du comité sur l'éducation agricole est reprise, et l'hon. L. Archambault secondé par l'hon. J. J. Ross, propose, que les succès remerciements du conseil d'agriculture soient offerts aux membres du comité sur l'éducation, plus particulièrement au Rev. S. Tassé, son président, pour le précieux rapport présenté par le dit comité.

Le programme pour les terres les mieux cultivées, après avoir été longuement discuté clause par clause, est adopté tel qu'amendé par le conseil.

Adoption des règlements pour la direction générale de toutes les sociétés d'agriculture tel qu'amendé par le conseil.

Résolu, que la compétition pour les terres les mieux cultivées soient laissée libre cette année, mais qu'elle soit obligatoire pour l'année prochaine, et que les sociétés d'agriculture en soient informées afin de leur permettre de faire les préparatifs nécessaires.

Résolu, que la compétition sur les récoltes ait lieu la même année comme la compétition pour les terres les mieux tenues.

Lecture d'une pétition de certains cultivateurs du comté d'Yamaska, demandant la permission de former une

seconde société d'agriculture dans le dit comté. MM. Duguay et Blondin reçoivent la permission d'expliquer les mérites de la pétition.

Résolu, qu'avant de décider sur la pétition, le secrétaire de ce conseil reçoive instruction d'en transmettre une copie à la société existante, afin de s'assurer des raisons qu'elle pourrait avoir contre une telle division; aussi, qu'à l'avenir, quand de semblables pétitions seront présentées à ce conseil, le secrétaire ait instruction d'en transmettre une copie aux sociétés existantes, demandant une réponse immédiate, présentant les raisons pour ou contre telle division.

M. Massue propose, secondé par M. Benoit:

Qu'un prix de \$400 soit offert au meilleur essai sur l'agriculture théorique et pratique.

La considération de cette motion est remise aux prochaines séances.

L'hon. L. Archambault propose, secondé par l'hon. J. J. Ross:

Que la résolution du bureau d'agriculture passée à sa séance du 16 Décembre 1868 pour le paiement des droits de port sur la *Gazette des Campagnes* et la *Revue Agricole* soit rappelée. Adopté.

M. Browning propose, secondé par M. L. Beaubien;

Que le secrétaire ait instruction de réunir tous les règlements du bureau d'agriculture maintenant en force dont il est fait mention dans la clause 18 de l'acte d'agriculture, de les faire imprimer, et de les distribuer parmi les membres avant la prochaine assemblée régulière de ce conseil. Adopté.

M. Marsan propose, secondé par M. Lévesque:

Que tous les fonds provenant du pourcentage de 86 sur l'allocation du gouvernement aux sociétés d'agriculture pour éducation agricole, soient également divisés entre l'école agricole de l'Assomption et de Ste. Anne. Adopté.

Le conseil discute ensuite cette partie du rapport sur l'éducation agricole ayant trait aux écoles d'agriculture.

Après une longue discussion sur ce sujet, le Révd. M. S. Tassé propose, secondé par l'hon. J. J. Ross;

Qu'une somme de \$1000 payable en deux versements annuels, soit allouée à l'école d'agriculture de l'Assomption pour placer sa ferme d'ici à deux ans, sur un pied qui lui permette de se conformer aux conditions prescrites par le programme sur les terres les mieux cultivées tel que préparé par ce conseil. Adopté.

L'hon. J. J. Ross propose, secondé par M. Benoit:

Que le rapport du comité sur l'éducation agricole soit adopté, avec une somme additionnelle de \$550 qu'il se propose d'ajouter pour former une allocation de \$2000 pour chaque

école d'agriculture, la dite somme devant être distribuée de la manière pourvue par le conseil.

L'hon. L. Archambault propose, secondé par l'hon. J. J. Ross:

Que les écoles d'agriculture soient obligées d'entretenir et de prendre soin de tout animal de race améliorée que ce conseil de temps à autre pourrait importer pour le bénéfice des cultivateurs de cette province et qu'elles tiennent un registre régulier de tout le stock provenant de tels animaux; les produits provenant de l'usage de dits animaux devant être la propriété des dits collègues.

Le Révd. M. Tassé propose, secondé par M. Beaubien:

Que le conseil d'agriculture adopte un journal comme son seul organe officiel.

M. Browning propose en amendement secondé par le Révd. M. Pilote:

Que considérant l'expérience du bureau d'agriculture en supportant un journal agricole, et de plus qu'il est douteux que le bénéfice direct en rapport avec cet arrangement soit en proportion du coût de telle publication, il soit résolu qu'il est inexpédient d'avoir un journal officiel.

L'amendement est emporté sur division.

M. L. Beaubien propose secondé par M. Benoit:

Qu'une somme fixe soit allouée à un des journaux d'agriculture maintenant existant, pour laquelle somme le dit journal publiera les annonces et autres documents de ce conseil; le dit journal devant être publié en anglais, et envoyé aux membres des sociétés d'agriculture à un prix modéré.

Le Révd. M. Pilote propose en amendement:

Que les mots, « un des journaux d'agriculture maintenant existant » soit effacés, et remplacés par les suivants: « les trois journaux d'agriculture. »

L'hon. J. J. Ross propose en amendement à l'amendement, secondé par M. Gaudet:

Que tous les mots de l'amendement soient effacés et remplacés par les suivants: qu'une somme d'argent proportionnée à leur importance respective, soit donnée aux journaux d'agriculture suivants, savoir: la *Gazette des Campagnes*, la *Semaine Agricole*, le *Journal d'Agriculture* et un journal anglais s'il en est publié un.

La motion en amendement à l'amendement est perdue sur division. L'amendement est également perdu sur division.

L'hon. M. Beaubien propose secondé par l'hon. M. J. J. Ross:

Qu'aucune somme d'argent quelconque ne soit allouée à aucun journal d'agriculture en particulier mais que le patronage de ce conseil quant à la publication de ses procédés soit accordé d'une manière judicieuse entre les journaux d'agriculture publiés dans la province.

Cette motion est perdue sur division.